ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DES NYMPHES INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 NOVEMBRE 2025

MNP

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DES NYMPHES INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 NOVEMBRE 2025

SOMMAIRE

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 20
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Cotisations des membres et forfaits	21
Annexe B - Services aux utilisateurs	21
Annexe C - Droits d'accès	21
Annexe D - Autres revenus	21
Annexe E - Accueil	21
Annexe F - Amélioration de la faune	22
Annexe G - Protection de la faune	22
Annexe H - Camping	22
Annexe I - Réseau routier	22
Annexe J - Services aux utilisateurs	23
Annexe K - Publicité et représentation	23
Annexe L - Services administratifs	23

MNP

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres de Association de chasse et peche des Nymphes inc.,

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de Association de chasse et peche des Nymphes inc. (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 novembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'Association, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Association de chasse et peche des Nymphes inc. au 30 novembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de Association de chasse et peche des Nymphes inc. pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 ont été examinés par Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l. de Saint-Félix-de-Valois, Québec, au Canada, avant sa fusion avec MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.. Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l. a exprimé une conclusion non modifiée sur ces états le 13 mars 2025 .

Saint-Félix-de-Valois (Québec)

MNP SENCRL, srl

17 mars 2026

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l./LLP
461, chemin de Joliette, bureau 201, Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0
Tél. : 450.889.8191 Téléc. : 450.889.2990

PRAXITY®
A member of the Praxity Global Alliance
MNP.ca

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DES NYMPHES INC.

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2025
(non audité)

	2025	2024
PRODUITS		
Cotisations des membres et forfaits (annexe A)	245 778 $	290 786 $
Services aux utilisateurs (annexe B)	208 786	197 642
Droits d'accès (annexe C)	135 022	144 456
Autres revenus (annexe D)	123 561	14 296
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	11 227	6 351
	724 374	653 531
FRAIS D'EXPLOITATION		
Accueil (annexe E)	9 265	23 254
Amélioration de la faune (annexe F)	37 845	63 269
Camping (annexe H)	36 484	51 840
Protection de la faune (annexe G)	6 366	10 390
Publicité et représentation (annexe K)	7 435	2 071
Réseau routier (annexe I)	45 157	73 211
Services administratifs (annexe L)	479 065	523 431
Services aux utilisateurs (annexe J)	15 499	14 118
Amortissement des immobilisations corporelles	27 529	28 853
Amortissement des actifs incorporels	154	221
Perte (Gain) sur cession d'immobilisations corporelles	675	(10 766)
	665 474	779 892
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	58 900 $	(126 361) $

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DES NYMPHES INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2025
(non audité)

	Investis en immobilisations	Non affectés	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	277 714 $	51 640 $	329 354 $	455 715 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(17 131)	76 031	58 900	(126 361)
Acquisition d'immobilisations corporelles	133 728	(133 728)	-	-
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(67 690)	67 690	-	-
Augmentation de la dette à long terme	(52 000)	52 000	-	-
SOLDE À LA FIN	274 621 $	113 633 $	388 254 $	329 354 $

MNP

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DES NYMPHES INC.

BILAN

30 NOVEMBRE 2025
(non audité)

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	117 275 $	42 675 $
Débiteurs (note 3)	57 667	15 291
Subventions à recevoir	27 341	-
Stocks (note 4)	3 743	9 215
Frais payés d'avance	-	1 273
	206 026	68 454
DÉPÔT DE GARANTIE	-	747
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	668 443	562 919
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	359	513
	874 828 $	632 633 $

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DES NYMPHES INC.

BILAN

30 NOVEMBRE 2025
(non audité)

	2025	2024
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Avances bancaires	10 $	- $
Créditeurs (note 9)	92 383	17 561
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	8 811	-
	101 204	17 561
DETTE À LONG TERME (note 11)	43 189	-
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	342 181	285 718
	486 574	303 279
ACTIF NET		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	274 621	277 714
NON AFFECTÉS	113 633	51 640
	388 254	329 354
	874 828 $	632 633 $

ÉVENTUALITÉS (note 13)

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 14)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

MNP

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DES NYMPHES INC.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2025
(non audité)

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	58 900 $	(126 361) $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	27 529	28 853
Amortissement des actifs incorporels	154	221
Perte (Gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	675	(10 766)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(11 227)	(6 351)
	76 031	(114 404)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	11 860	12 225
	87 891	(102 179)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(133 728)	(166 608)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	21 837
Dépôt de garantie	747	-
	(132 981)	(144 771)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	52 000	-
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	67 690	149 370
	119 690	149 370
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	74 600	(97 580)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	42 675	140 255
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	117 275 $	42 675 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme, constitué le 16 mars 1979, est régi selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et exploite une zone d'exploitation contrôlée de chasse et pêche dans Lanaudière en vertu d'un protocole d'entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. L'organisme est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de cotisation aux membres et forfaits, de services aux utilisateurs et de droits d'accès de l'organisme sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et lorsque les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus sous forme de biens sont comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif contrôlé et que leur juste valeur peut être raisonnablement estimée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des avances bancaires et des créditeurs.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Apports reçus en services

L'organisme reçoit des apports sous forme de services de la part de membres bénévoles et des membres du conseil d'administration. Ces heures varient de façon significative d'une année à l'autre. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Apports reçus en biens

Les apports reçus sous forme de biens sont comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'il s'agit de biens qui sont utilisés dans le cours normal des activités et que leur juste valeur peut être raisonnablement estimée.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtiment	3 %
Aménagement sanitaire	3 %
Chemins et ponts	4 %
Aménagement de terrains	20 %
Ameublement et appareils électroménagers	10 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel et outillage	20 %
Cabanons	20 %
Prêts à camper	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	30 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est raisonnablement certain que les conditions requises pour leur obtention sont respectées et continueront d'être respectées.

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction des charges correspondantes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	68 501 $	25 851 $
Provision pour mauvaises créances	(11 878)	(10 560)
	56 623	15 291
Avances à des administrateurs, sans intérêt	1 044	-
	57 667 $	15 291 $

4. STOCKS

	2025	2024
Matières premières	3 743 $	8 225 $
Fournitures	-	990
	3 743 $	9 215 $

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	60 500 $	- $	60 500 $	60 500 $
Bâtiment	73 054	36 020	37 034	38 179
Aménagement sanitaire	91 960	34 275	57 685	59 470
Chemins et ponts	470 396	80 189	390 207	361 755
Aménagement de terrains	86 957	69 133	17 824	6 379
Ameublement et appareils électroménagers	12 678	11 961	717	797
Mobilier de bureau	29 603	27 127	2 476	2 546
Matériel et outillage	98 664	84 640	14 024	14 599
Prêts à camper	56 412	-	56 412	-
Cabanons	3 700	-	3 700	-
Matériel informatique	9 201	7 159	2 042	1 771
Matériel roulant	68 277	42 455	25 822	16 923
	1 061 402 $	392 959 $	668 443 $	562 919 $

6. DONS EN NATURE

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu divers biens de la part de campeurs, destinés aux activités de prêt-à-camper. La direction a évalué ces biens à la juste valeur en se basant sur des comparables tirés des comptes de taxes et de sources en ligne pour les biens roulants.

L'ensemble des biens reçus ont été capitalisés à titre d'immobilisations corporelles, à l'exception de la roulotte (2 500 $), puisqu'elle a été échangée contre des heures travaillées dans le cadre d'une opération de troc.

Les biens capitalisés comprennent:

- la cabane Le Refuge à Réjean - 18 500 $,
- la cabane Le shack à Steve - 12 000 $,
- une remorque - 1 200 $
- deux cabanons - 1 200 $ et 2 500 $.

7. ACTIFS INCORPORELS

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	25 660 $	25 301 $	359 $	513 $

8. AVANCES BANCAIRES

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 40 000 $. Cette facilité de crédit porte intérêt au taux de 9,45 % et est renouvelable annuellement.

9. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	50 845 $	13 145 $
Retenues à la source à remettre	-	274
Salaires et vacances à payer	4 438	1 680
Taxes de vente à remettre	37 100	2 462
	92 383 $	17 561 $

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés représentent des apports qui sont destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels. Les variations survenues dans le solde sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	285 718 $	142 699 $
Montant reçu au cours de l'exercice	67 690	149 370
	353 408	292 069
Moins : montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	11 227	6 351
Solde à la fin	342 181 $	285 718 $

11. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Effet à payer, au taux de 8 %, versement mensuel de 1 054 $ capital et intérêts, garanti par du matériel roulant ayant une valeur comptable nette de 24 622 $, renouvelable annuellement, échéant en novembre 2030.	52 000 $	- $
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	8 811	-
	43 189 $	- $

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	8 811 $
2027	9 542 $
2028	10 334 $
2029	11 192 $
2030	12 121 $

12. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	(42 376) $	2 240 $
Stocks	5 472	(5 305)
Subventions à recevoir	(27 341)	43 577
Frais payés d'avance	1 273	780
Avances bancaires	10	(9 327)
Créditeurs	74 822	(19 740)
	11 860 $	12 225 $

13. ÉVENTUALITÉS

MISE AUX NORMES

Suite à la directive ministérielle signée le 30 août 2023 concernant la mise aux normes des campings, un campeur a présenté une réclamation à la cour des petites créances pour un montant de 15 000 $. Il n'est pas possible présentement d'estimer les coûts juridiques liés à cette cause. L'organisme estime que la probabilité de perte est faible.

AUTRES LITIGES

Une poursuite pour perte de quiétude a été intentée contre l'organisme pour une somme de 50 000 $. La direction considère que cette poursuite est sans fondement et l'organisme conteste cette réclamation. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige.

Un ancien employé poursuit les administrateurs présents et passés pour le congédiement et les problèmes de mise aux normes pour une somme de 85 000 $. L'organisme conteste la réclamation et soutien que le dossier relatif au congédiement est bien documenté. Il n'est pas possible présentement d'estimer les coûts juridiques liés à cette cause ni d'évaluer le dénouement du litige.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'organisme est engagé dans un protocole d'entente avec le Ministère de l'environnement de la lutte contre les changements climatiques de la Faune et des parcs du Québec selon les modalités suivantes :

L'organisme a reconduit le protocole d'entente concernant la gestion de la zone d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche des Nymphes pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2029. À compter du 1er avril 2029, il sera renouvelable pour des périodes consécutives de un an, à moins que l'une des parties transmette à l'autre un avis écrit à l'effet du contraire avant le premier janvier de chaque année.

Toutes les améliorations ou constructions acquises ou effectuées dans la zone d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche des Nymphes et en dehors aux fins de la gestion de cette dernière, en vertu du protocole, sont et demeurent la propriété du Ministère, au fur et à mesure de leur acquisition ou construction, sans aucun droit pour l'organisme à quelque remboursement ou indemnité que ce soit.

ENTENTE AVEC UN DÉVELOPPEUR ÉOLIEN

Le 16 juin 2025, l'Association a conclu une entente de collaboration avec un développeur d'énergie renouvelable afin de permettre l'étude, le développement, la construction et l'exploitation éventuelle d'un projet éolien sur le territoire de la ZEC. Dans le cadre de cette entente, le développeur s'engage à prendre en compte les services de la zec et à ne pas demander que les emplacements de camping soient déplacés. Pour sa part, l'Association s'engage à collaborer aux travaux de planification et de consultation liés au projet.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

En contrepartie, le développeur s'engage à verser à l'Association :

- une compensation annuelle de 20 000 $ pendant les phases de consultation, développement et construction;
- une compensation annuelle de 10 000 $ par éolienne installée à compter du début des livraisons d'électricité et pour toute la durée d'opération du projet.

Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2025, l'Association a reçu 20 000 $ (0 $ en 2024) en lien avec cette entente.

L'entente demeure en vigueur jusqu'au dernier paiement lié à la phase d'opération. La réalisation du projet et les compensations futures demeurent conditionnelles à l'avancement des études, des autorisations et de la construction.

Certains détails contractuels sont assujettis à une clause de confidentialité; seules les informations nécessaires à la compréhension de la situation financière sont divulguées.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 novembre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et sa dette à long terme.

Un fournisseur représentant 62 % (aucun en 2024) des comptes fournisseurs constitue une certaine concentration de crédit.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments financiers à taux fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur. L'organisme est exposé à ce type de risque sur sa dette à long terme.

	2025	2024
ANNEXE A - COTISATIONS DES MEMBRES ET FORFAITS		
Cartes de membres	14 811 $	24 509 $
Revenus provenant de la vente de produits	230 967	266 277
	245 778 $	290 786 $
ANNEXE B - SERVICES AUX UTILISATEURS		
Forfaits camping	172 396 $	190 507 $
Location et services	36 173	7 135
Autres	217	-
	208 786 $	197 642 $
ANNEXE C - DROITS D'ACCÈS		
Accès journaliers et stationnement	135 022 $	144 456 $
ANNEXE D - AUTRES REVENUS		
Fêtes, tournois et autres activités de financement	26 $	- $
Intérêts et ristourne	1 718	2 778
Refacturation des coûts relatifs à la mise aux normes	50 058	5 978
Revenus de service	59 227	1 119
Subventions diverses	10 937	-
Vente d'accessoires et vêtements	-	405
Vente de permis	1 595	4 016
	123 561 $	14 296 $
ANNEXE E - ACCUEIL		
Déplacement	811 $	4 902 $
Entretien et réparations	669	225
Fournitures de signalisation	4 285	127
Règlement de litige	3 500	18 000
	9 265 $	23 254 $

	2025	2024
ANNEXE F - AMÉLIORATION DE LA FAUNE		
Achats de matériaux	- $	852 $
Amélioration de la faune	945	313
Ensemencement	36 900	61 132
Honoraires professionnels - expert-conseil	-	972
	37 845 $	63 269 $
ANNEXE G - PROTECTION DE LA FAUNE		
Déplacement	196 $	3 901 $
Fournitures	2 035	2 527
Redevances	4 135	3 962
	6 366 $	10 390 $
ANNEXE H - CAMPING		
Électricité	9 753 $	9 247 $
Entretien et réparations	7 423	23 734
Mise aux normes	16 392	17 874
Autres dépenses	2 916	985
	36 484 $	51 840 $
ANNEXE I - RÉSEAU ROUTIER		
Déplacement	9 205 $	11 042 $
Entretien et réparations	32 941	61 894
Fournitures	3 011	275
	45 157 $	73 211 $

	2025	2024
ANNEXE J - SERVICES AUX UTILISATEURS		
Entretien et réparations - matériel roulant	10 800 $	9 925 $
Petits outils	843	1 548
Taxes, licences et permis	1 126	2 295
Autres dépenses	2 730	350
	15 499 $	14 118 $
ANNEXE K - PUBLICITÉ ET REPRÉSENTATION		
Coûts des produits pour la revente	4 482 $	143 $
Fournitures	77	1 037
Publicité	2 876	804
Autres dépenses	-	87
	7 435 $	2 071 $
ANNEXE L - SERVICES ADMINISTRATIFS		
Salaires et charges sociales	267 878 $	377 566 $
Assurance	11 148	12 811
Déplacement	2 851	14 247
Formation	1 205	1 255
Frais bancaires	28 041	16 244
Frais de bureau	24 491	38 150
Frais du conseil d'administration	2 161	1 814
Honoraires professionnels	30 908	15 129
Honoraires conseillers juridiques	77 517	7 009
Informatique et internet	17 387	3 620
Location de matériel	4 516	-
Location immobilière	5 312	9 003
Mauvaises créances	1 263	4 046
Télécommunications	4 387	22 537
	479 065 $	523 431 $